

Préface

Jean-François Pérouse et Martin Godon

- 1 Le 4 juillet 2015, huit mois après le workshop international dédié à l'histoire d'Amida et des jardins de l'Hevsel dont l'Institut Français d'Études Anatoliennes publie les actes dans cet ouvrage, le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO accédait à la demande de la République turque en faisant figurer Diyarbakır et ses jardins sur la liste du patrimoine mondial. L'intitulé de ce classement, « *paysage culturel de la forteresse de Diyarbakır et des jardins de l'Hevsel* », souligne la complexité d'un dossier rassemblant des critères matériels, historiques, naturels et culturels. Fait suffisamment rare pour être relevé.
- 2 En effet, l'UNESCO reconnaît comme patrimoine mondial un site devant justifier d'une valeur universelle en répondant, au moins, à un critère sur les dix permettant de définir cette universalité. Les détails de ces critères sont bien exposés sur le site Internet de l'organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture ; inutile de les reproduire ici¹.
- 3 Notons néanmoins qu'aucun des critères ne fait mention d'un potentiel archéologique à investiguer. Un classement peut être la résultante d'une longue action archéologique, comme c'est le cas pour le site préhistorique de Choïrokoitia à Chypre, et non l'inverse.
- 4 Exceptés les sites naturels, et le patrimoine immatériel tel le *repas gastronomique des Français* (classement 2010), il est plus simple d'identifier un site unique, figé dans son contexte archéologique comme Éphèse, le Machu Picchu ou encore la Grotte Chauvet, qu'un espace urbain soumis aux aléas des développements diachroniques et aux contraintes sociales et politiques (cf. J. Boucly, ce volume). Pourtant, un aperçu des sites classés (plus de 400 dont 90 naturels) révèle près de 90 sites urbains, dont l'inscription dépend de la cohérence de dossiers fondés sur l'existence de bâtis, de quartiers et d'aires naturelles intégrés à un maillage urbain actuel.
- 5 Parmi ces sites urbains, les villes d'Europe occidentale sont prépondérantes. Elles présentent des quartiers historiques particulièrement préservés de l'urbanisme des 19 et 20^e siècles et bénéficient d'une gestion politique, scientifique et administrative du patrimoine leur permettant de répondre aux critères de sélection de l'UNESCO, puis d'une gestion économique et culturelle du site une fois le classement acquis. Nombreuses également sont les villes du Nouveau Monde, de la mer des Caraïbes aux côtes du golfe du

Mexique, qui présentent une identité historique marquée par l'exportation de cultures européennes au 16^e siècle. Le bassin méditerranéen n'est pas en reste, avec le monumentalisme antiquisant à l'œuvre dans l'attrait patrimonial, et les villes côtières historiques au Maghreb notamment, partageant une histoire forte avec les rives septentrionales européennes.

- 6 Malgré sa richesse historique et archéologique, la Turquie ne compte que 15 sites sur la liste de l'UNESCO. À l'est de l'Anatolie, la Mésopotamie est particulièrement délaissée. Quant au Proche-Orient, les classements portent sur des centres-villes historiques présentant une unité architecturale continue comme le souk d'Alep, et sur des monuments à caractère unique et universel telle la citadelle d'Erbil en Iraq, ou le Krak des Chevaliers, forteresse croisée dominant la plaine d'el-Bukeia dans l'ouest de la Syrie.
- 7 Ainsi, le classement de Diyarbakır représente l'avènement d'un processus scientifique, politique et social complexe, initié par la Municipalité de Diyarbakır depuis plus de dix ans et piloté par Nevin Soyukaya, présidente du conseil municipal de gouvernance des jardins de l'Hevsel et fortifications de Diyarbakır (cf. N. Soyukaya, ce volume). Ce classement est remarquable à plus d'un titre :
 - Par sa reconnaissance des jardins de l'Hevsel et du fleuve qui les borde, il inscrit la vallée du Tigre dans une perspective historique et géographique bien plus large que les seuls deux autres sites UNESCO, Assour et Samarra, situés sur le parcours du fleuve vers le golfe Persique, classés pour leur intérêt archéologique et leur degré de préservation, à l'écart des contraintes urbaines actuelles.
 - Par sa reconnaissance d'un dossier ambitieux tant sur le plan de la gestion environnementale que du recours aux sciences sociales et humaines dans la définition historique de la ville, il valide une politique locale soucieuse d'impartialité quant au regard posé sur le passé ; ce dans un contexte social et culturel contemporain particulièrement tendu dans l'est de la Turquie.
- 8 C'est ce cadre garantissant une liberté scientifique qui a conduit l'IFEA à s'associer aux travaux du laboratoire CRISES de l'Université de Montpellier 3 et à l'élaboration en 2013 du programme ENVI-Med AMIDA en partenariat avec la municipalité de Diyarbakır.
- 9 Institut Français de Recherche à l'Étranger (IFRE), sous la double tutelle du ministère des Affaires Étrangères (MAEDI) et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'IFEA apporte au programme AMIDA son ancrage local, ses capacités d'administration et ses réseaux en Turquie comme en France afin de développer les partenariats universitaires. En cela, il remplit son rôle d'interface entre les mondes académiques et administratifs turc et français. Sans l'intermédiaire de l'IFEA, un tel programme multidisciplinaire, engagé dans une région où la politique locale peine encore à se structurer, aurait été sans doute plus délicat à mener. Aussi, l'IFEA garantit auprès des acteurs scientifiques et administratifs le respect des procédures permettant de conduire des recherches en Turquie dans le cadre de la loi.
- 10 L'institut travaille également à la définition des clauses constitutives des accords entre partenaires, en exposant les nuances administratives auxquelles doivent répondre les parties, la nature des objectifs et le champs des prérogatives incombant à chacun.
- 11 Enfin, il veille à l'équilibre des partenariats, en proposant de nouvelles collaborations, en promouvant l'accession à des bourses et financements et en favorisant la convergence de programmes turcs et français partageant des affinités problématiques et géographiques.

- 12 Par ce fait, l'IFEA bénéficie également de sa participation au programme AMIDA en y développant des axes de recherche à même d'harmoniser la diversité des thématiques chrono-culturelles représentées dans ses pôles, de l'archéologie aux études contemporaines, en passant par la gestion du patrimoine et les études environnementales.
- 13 En outre, après les travaux pionniers et toujours cités de son fondateur Albert Gabriel – récemment traduit en turc –, par cette publication l'IFEA est heureux de poursuivre une tradition de recherche² sur une ville qui recèle encore bien des mystères.
- 14 Avec l'espoir que les violences et soubresauts actuels dont le cœur de la métropole de Haute-Mésopotamie est le théâtre ne compromettent pas l'œuvre de patrimonialisation si récemment entreprise...
-

NOTES

1. Voir UNESCO Centre du patrimoine mondial, « Les critères de sélection », <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>.

2. Thomas Lorrain, boursier de l'IFEA en 2008-2009, a consacré sa thèse soutenue en 2011 à l'EHESS à l'architecture militaire de Diyarbakır entre les 10^e et 13^e siècles. Il est associé au programme AMIDA.

AUTEURS

JEAN-FRANÇOIS PÉROUSE

Géographe

Directeur de l'Institut Français d'Études Anatoliennes, Istanbul

MARTIN GODON

Archéologue

Responsable du pôle Archéologie de l'Institut Français d'Études Anatoliennes, Istanbul